

32 - Réalisation de la ligne de bus en site propre entre la Gare Viotte et Témis - Convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon

Mme l'Adjointe ZEHAF, Rapporteur : La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé de réaliser la construction d'une voie de bus en site propre permettant de relier la gare Viotte au Pôle Témis. Cette voie de bus en site propre desservira 40 000 habitants au total, sur l'ensemble de la ligne, ainsi que deux quartiers intégrés au Contrat de Ville du Grand Besançon.

La CAGB étant maître d'ouvrage de ces travaux, il convient de conclure une convention pour définir les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux de voirie concernant cette construction sur le domaine public communal, conformément à l'article L 1615-2 du CGCT.

Les équipements, aménagements et ouvrages à réaliser et concernés par cette convention sont ceux définis dans le dossier d'enquête publique, approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2015. Ils sont situés sur les voies communales Avenue de l'Observatoire, Rue Laplace et Chemin de l'Épitaphe, sur lesquelles la commune de Besançon détient la compétence voirie et autorise par la présente convention, le Grand Besançon à effectuer les travaux de la voie en site propre dans le cadre de sa compétence Transports.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

M. Laurent CROIZIER : Nous sommes nombreux à être inquiets sur la capacité de la place Leclerc ou du pont de la Gibelotte à digérer non seulement le flux actuel de véhicules mais aussi les nouveaux flux générés par les projets de construction des quartiers Vauban et Viotte.

Nous avons déjà une expérience de transport en commun en site propre, il s'agit du tram, et si la qualité du service n'est pas discutable sur le tram, il y a un effet indirect, celui de détériorer les conditions de circulation à certains points charnière et, par conséquent, la qualité de l'offre de transport bus.

J'avais demandé en début de mandat, lors d'une réunion publique, si une étude d'impact avait été réalisée concernant la place Leclerc. Je vous avoue que la réponse avait été plutôt vague. Je suis favorable aux initiatives -et ne me faites pas dire le contraire- qui incitent à une mobilité plus écologique, mais je souhaiterais que nous ne raisonnions pas comme dans les grandes métropoles où les urbanistes augmentent sciemment les contraintes pour les automobilistes pour inciter au transport en commun. Ce serait d'autant plus une erreur à Besançon que les bus circulent parmi le flot de véhicules.

Mon intervention a pour but d'exprimer que la qualité de l'accessibilité, tous modes de transports confondus : vélo, transports en commun ou véhicule, c'est aussi un enjeu d'équilibre entre les différents secteurs de notre ville.

M. LE MAIRE : Je vous rassure, Annie VIGNOT n'est pas Maire de Besançon, donc je n'augmente pas les contraintes. Simplement, le pont du chemin de fer c'est un faux sujet. Vous savez que nous allons le doubler. Nous avons déjà montré des dessins, le pont va être fait en deux fois parce qu'il y a des problèmes de fuseaux, pour faire les travaux, avec la SNCF. La première partie est terminée, il y aura exactement la même chose à côté pour faire la deuxième partie, il n'y a donc pas de difficultés.

Effectivement, quant à ce que vous avez demandé, nous sommes des gens simples, pragmatiques à l'Urbanisme, à la Voirie. Des choses nous ont été montrées avec des gros travaux mais ça ne nous plaisait pas de trop. Nous avons décidé de trouver une autre solution qui coûte peut-être un peu moins chère et qui fonctionne mieux. On a trouvé une autre solution, Anne VIGNOT était contente, on coupait moins d'arbres mais ce n'est pas pour ça que cette solution a été retenue, c'est parce qu'elle fonctionne mieux. Désormais il y a des systèmes de modélisation qui fonctionnent mieux en intervertissant des sens de circulation. Tout cela a déjà été présenté lors de différentes réunions de quartier sur le quartier Vauban,

au Palais des Sports. Nous allons intervertir et faire en sorte que ça fonctionne mieux. Cela dit, le carrefour de la Gibelotte reste toujours un carrefour très compliqué.

Ce que m'ont dit les responsables de la voirie en qui j'ai toute confiance, c'est que ce qui allait être mis en place allait améliorer la fluidité et la capacité de ce carrefour va augmenter. Ça ne va pas être merveilleux parce qu'il y a beaucoup de monde qui passe là.

Mme Marie ZEHAF : Ce qui est envisagé c'est l'amélioration de la circulation routière mais aussi la sécurisation des traversées piétonnes qui sont très dangereuses à cet endroit. Si je ne me trompe pas ça va être présenté en réunion publique le 17 ou le 18 octobre au Palais des Sports. La date va être fixée et la réunion est ouverte à tout le monde, elle sera présentée aux habitants par les élus en charge de ce dossier à l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Une réunion sera organisée sur place et sur ce thème.

Mme Marie ZEHAF : Le 17 ou le 18 octobre, ce n'est pas encore arrêté, on est en train de fixer la date.

M. LE MAIRE : Ce sera présenté à tout le monde à nouveau, donc il n'y a rien de secret. Ce sont des calculs, des simulations avec des algorithmes, je ne connais pas ça dans le détail mais ça fonctionne bien. Par contre je n'ai pas dit que ça allait devenir un carrefour totalement transparent.

Tout le monde est d'accord ? Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.